infos@viaaduc.com
01.89.53.69.70
formation.viaaduc.com

Risques psychosociaux : mettre en place une démarche préventive

Comprendre les enjeux liés aux risques psychosociaux (RPS) et d'en identifier les principaux facteurs pour mettre en œuvre au sein de votre entreprise une démarche préventive du stress, de burn-out, du harcèlement moral et de la souffrance au travail.

Formation dispensée en présentiel ou à distance

Référence : SSCT-RPS

Tarif inter : 1320 € HT

Durée : 2 jours

Certification : Non

Les prérequis pour suivre cette formation

- Être membre élu du Comité Social et Economique.

Les objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre réglementaire et les enjeux liés aux risques psychosociaux (RPS).
- Identifier les facteurs de risques de son entreprise ou de son équipe.
- Détecter les personnes en souffrance pour intervenir.
- Elaborer un plan de prévention des risques psychosociaux.

A qui s'adresse cette formation ?

- Managers, DRH, responsables RH, directeurs d'établissement, responsables de service, responsables d'équipe opérationnelle, chefs d'entreprises.

Programme de la formation

Tour de table

- Objectifs, durée et enjeux de la formation.

Programme de la formation

Les risques psychosociaux, environnement et principes

- Définir les risques psychosociaux.
- Connaître le cadre juridique des risques psychosociaux.
- Connaître les devoirs et droits des entreprises et salariés.
- Reconnaître l'agression en accident du travail ou maladie professionnelle.

Les bonnes pratiques pour prévenir le stress et le burn out

- Connaître les types de stress et les symptômes du stress.
- Identifier les principaux stresseurs dans l'environnement de travail.
- Mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire le stress.
- Prévenir les risques de burn out, de brown out et de bore out.
- *Cas pratique : Confrontation des points de vue autour d'un témoignage vidéo sur le stress.*

Prévenir les situations de harcèlement moral

- Comprendre les enjeux juridiques du harcèlement moral.
- Reconnaître les comportements harcelants.
- Savoir agir en cas de harcèlement avéré.
- Adopter la bonne communication avec son équipe.
- *Cas pratique : Etude de cas de harcèlement moral*

Prévenir la souffrance au travail

- Les symptômes de la souffrance au travail : absentéisme, turnover, troubles divers.
- Identifier les risques de violences et/ou d'incivilités potentiels selon le poste
- Outils et méthodologie pour prévenir la souffrance au travail.
- Audits, questionnaires, enquêtes de satisfaction, baromètre de climat social.

Faire évoluer les pratiques de management

- Prendre du recul et poser un diagnostic sur les pratiques de management au sein de son équipe.
- S'appuyer sur les outils d'analyse adaptés pour améliorer l'organisation du travail.
- Organiser et aménager le travail pour prévenir des incivilités.
- Savoir définir des indicateurs pour son équipe.
- Prendre des mesures correctives.

Programme de la formation

Mettre en œuvre des actions de prévention

- Créer et animer un processus de prévention des risques psychosociaux.
- Sensibiliser et former les responsables.
- Animer un dispositif de veille sur la souffrance au travail.
- Mener des audits réguliers sur la qualité de vie au travail.
- *Cas pratique : Elaborer un plan de prévention des risques psychosociaux pour son équipe.*

Tour de table en fin de formation

- Evaluation de la formation à chaud, débriefing collectif, auto-évaluation de l'atteinte des objectifs et de sa propre progression.

Certification Préparée

- Aucune

Méthodes Pédagogiques

- Mise à disposition d’un poste de travail par stagiaire
- Remise d’une documentation pédagogique papier ou numérique pendant le stage
- La formation est constituée d’apports théoriques, d’exercices pratiques, de réflexions et de retours d’expérience
- Le suivi de cette formation donne lieu à la signature d’une feuille d’émargement

Formateur·rice

- Formateur consultant expert des Instances Représentatives du Personnel.

Méthode d’évaluation des acquis

- Auto-évaluation des acquis par le stagiaire via un questionnaire
- Attestation des compétences acquises envoyée au stagiaire
- Attestation de fin de stage adressée avec la facture

Modalité et délai d’accès à nos formations

ViaAduc met en place un ensemble de dispositifs pour accueillir, accompagner et adapter ses formations aux personnes en situation de handicap (PSH). Notre référent(e) handicap se tient à votre disposition au **01.71.19.70.30** ou par mail à referent.handicap@viaaduc.com pour tout besoin d'aménagement, afin de vous offrir la meilleure expérience possible.

Toute demande d'inscription à une formation inter-entreprises peut s'effectuer jusqu'à 1 semaine (5 jours ouvrés) avant le début de la formation :

- par téléphone au 01 71 19 70 30
- par e-mail : à l'adresse de votre chargé d'affaires ou à infos@viaaduc.com
- sur notre site WEB : https://formation.viaaduc.com/
- par courrier, à l'adresse suivante : ViaAduc– 152 Avenue de Malakoff – 75116 PARIS

Dans le cas d'une formation intra-entreprise, le délai d'organisation moyen est de 2 semaines (10 jours ouvrés). A défaut de convention formelle particulière pour une session sur site Client, ViaAduc n'est pas tenu d'effectuer l'installation de la salle de formation et utilise les moyens informatiques mis à disposition par le Client.

Mise à jour : 26-02-2024